

Délibération N° DEL-2022-104

Le lundi 26 septembre 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 20 septembre 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Charani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Véronique VADIC donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à M. Benoît LASCoux

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Guillaume VIENNOIS est désigné secrétaire de séance.

Administration générale

2. Election du Neuvième Adjoint au Maire

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Suite à la vacance du poste de Neuvième Adjoint au Maire et, pour assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé au Conseil Municipal de conserver le poste devenu vacant et de procéder à la désignation d'un Neuvième Adjoint.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10 et L.2122-15,

Vu la circulaire de la Direction générale des collectivités locales du 13 mars 2014 portant Election et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

Considérant :

- la vacance du poste de Neuvième Adjoint au Maire,
- que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,
- que, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un adjoint, celui-ci est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder,
- qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles applicables aux communes de moins de 1000 habitants, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue ; l'élection a lieu à la majorité relative au troisième tour de scrutin si la majorité absolue n'a été obtenue par aucun candidat après deux tours de scrutin,

Décide :

- de pourvoir à la vacance du poste de Neuvième Adjoint au Maire,
- de procéder à la désignation du Neuvième Adjoint au Maire, pour lequel a été reçue la candidature de :
 - o M. Jonathan WEINBERG

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

A déduire :
Bulletins blanc ou nul : 9

Total des suffrages exprimés : 24

Voix obtenues pour M. Jonathan WEINBERG : 24

M. Jonathan WEINBERG est proclamé élu Neuvième Adjoint au Maire.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré le jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20220926-lmc120220000104-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022